



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 septembre 2020

Plan Qualité de l'Eau et Baignade : le plan de relance pour répondre au défi de l'amélioration de la qualité de l'eau en Seine et en Marne

Madame la ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, a ouvert ce matin le comité de pilotage « Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine », co-présidé par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Marc Guillaume, et la Maire de Paris, Anne Hidalgo, en présence de toutes les collectivités partenaires.

Mobilisés pour une meilleure qualité environnementale et sanitaire de l'eau de la Seine et de la Marne, les acteurs du territoire métropolitain ont lancé en 2016 le plan Qualité de l'Eau et Baignade. En ligne de mire : rendre la Seine et la Marne baignables à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Au cours de ce COPIL, les partenaires du plan ont fait le point sur les avancées, les chantiers en cours et sur les nouvelles aides à disposition des particuliers et des collectivités. Certains dispositifs d'aides seront notamment financés par le plan France Relance.

Un plan d'actions de 1,4 milliard d'euros qui se concrétise dans les territoires

Lancé en 2016, un **comité de pilotage**, coprésidé par le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et la Maire de Paris, réunissant l'ensemble des partenaires, a permis de bâtir un plan d'actions ambitieux. Le **Plan Qualité de l'Eau et Baignade** vise à améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et la Marne, renforcer la biodiversité et rendre possible la baignade. Pour cela, plusieurs axes de travail ont été définis : mise en conformité de la collecte des eaux usées (création ou rénovation de réseaux publics, correction des mauvais branchements privés), mise en place de zonages pluviaux, création de réseaux d'assainissement à quai et raccordement des bateaux et établissements flottants, construction d'ouvrages de régulation et d'optimisation de réseau d'eaux usées, ... **1,4 milliard d'euros** seront ainsi mobilisés pour rendre aux cours d'eau leur bon état écologique et permettre la baignade. Son financement est assuré par les collectivités et l'Etat, via son opérateur, l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Un protocole d'engagement, signé en octobre 2019, réunit l'ensemble des partenaires pour sa réalisation. **23 sites de baignade sur 16 communes de la métropole parisienne**

ont été identifiés en octobre 2018, **dont 5 à Paris**, pour lesquels les études de faisabilité se poursuivent.

En dépit du ralentissement économique des derniers mois, de nombreux **travaux** ont été engagés au titre du **Plan Qualité de l'Eau et Baignade**. Par exemple, les **travaux d'installation des réseaux d'assainissement sur l'ensemble des quais des ports de Paris** permettant aux bateaux de s'y raccorder seront réalisés d'ici fin 2021.

D'autres grands projets, comme la **création de bassins d'orage ou de collecteurs d'eaux pluviales**, sont à l'étude ou en cours de réalisation. Des travaux sur le **bassin de stockage d'Austerlitz** viennent ainsi de démarrer. La première tranche des travaux du **collecteur SIAAP** débutera également **avant la fin de l'année**.

Un plan de relance massif pour accélérer la reconquête de la qualité écologique de nos cours d'eau

Face au défi climatique et aux risques de pollution, le Plan Qualité de l'Eau et Baignade implique la réalisation de travaux importants sur les réseaux publics d'une part, et sur la conformité des branchements privés d'autre part. Cela passe par un engagement de tous, acteurs publics et personnes privés. Avec le Plan de Relance, l'Etat veut encourager cet engagement. Cette reconquête écologique, accélérée par les JOP 2024, permettra aux habitants de Paris, du Val de Marne, de la Seine St-Denis et des Hauts de Seine, de se baigner à nouveau dans les cours d'eau.

1) Des subventions supplémentaires pour les collectivités souhaitant rénover leur réseau public

Certains travaux de grande ampleur, dits « prioritaires » pour la qualité de l'eau, peuvent bénéficier d'une subvention financée par l'Agence de l'Eau. Fixée en premier lieu à 40% du coût total des travaux, **le plan de relance la porte désormais à 60%** pour tous les travaux engagés avant le 31 décembre 2021 (les dossiers devant être déposés avant le 31 juillet 2021). Sont notamment concernés à ce titre la création et la modernisation d'ouvrages collectifs de traitement et les travaux de dépollution des rejets urbains par temps de pluie.

2) Une aide forfaitaire réévaluée à la hausse pour les particuliers

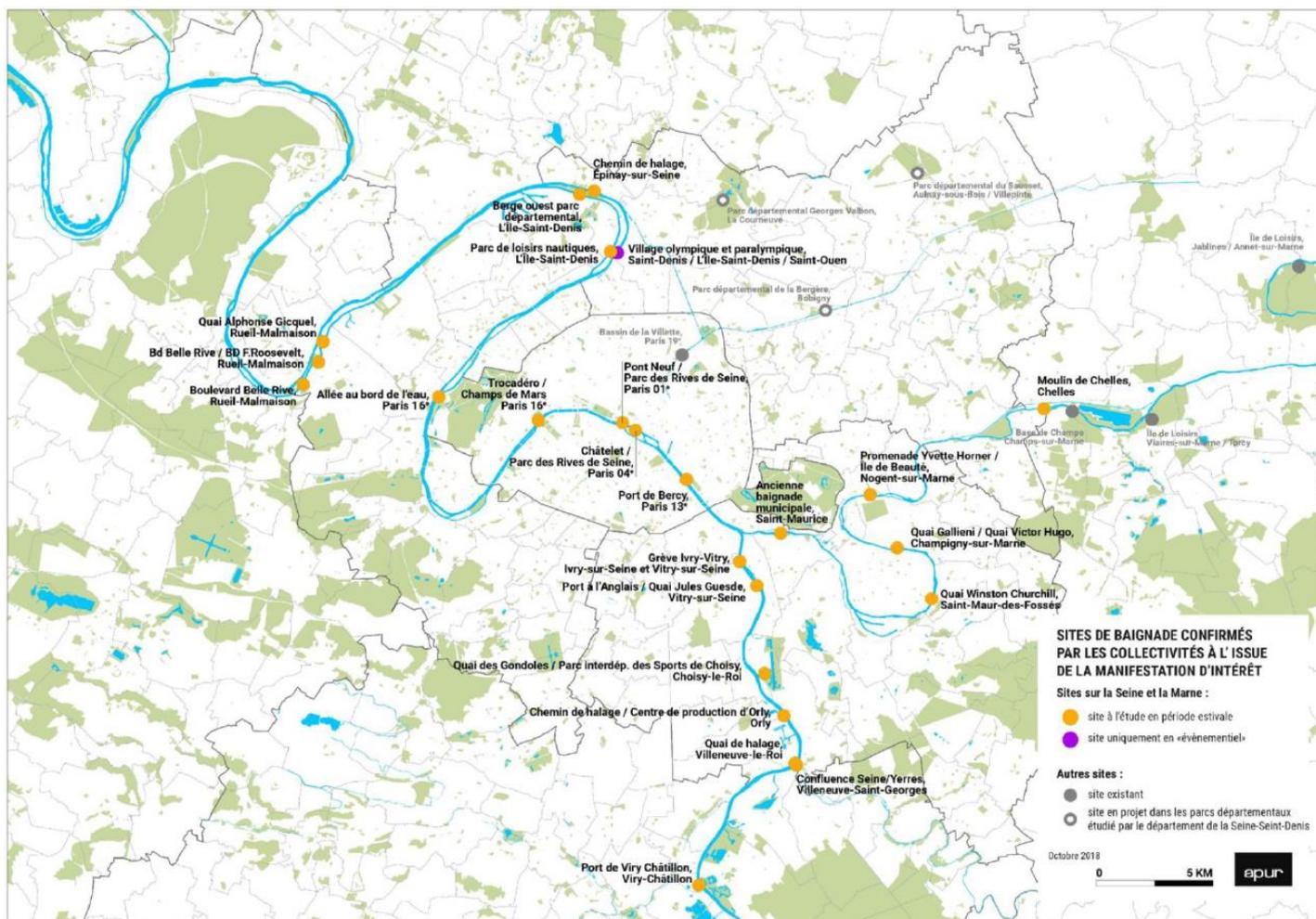
Une grande partie de la pollution des cours d'eau est liée à certains branchements d'assainissement défectueux. Evalués au nombre de **35 000**, ces branchements privés rejettent directement les eaux usées dans les rivières via le réseau d'eaux pluviales.

Afin de mieux encourager les particuliers à effectuer ces travaux de mise en conformité, une aide forfaitaire est proposée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Initialement fixée à hauteur de 3 500 € par branchement, le plan de relance de l'Agence de l'Eau a permis sa réévaluation à **4 200€**. En complément de cette aide, les acteurs du plan ont en outre décidé hier de créer un dispositif commun de soutien aux particuliers pour réduire le reste à charge. L'Etat et la Mairie de Paris prendront notamment part au financement de ce fonds.

3) Une action de communication commune décidée

Enfin, les membres du comité de pilotage ont décidé de concevoir un plan de communication et de promotion du Plan Qualité de l'Eau et Baignade.

23 sites identifiés pour devenir baignables d'ici 2024



Les signataires du protocole

L'État, la Mairie de Paris, les Conseils Départementaux des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Essonne, le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, les établissements publics territoriaux Vallée Sud Grand Paris, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris Terre d'Envol, Plaine Commune, Paris Est Marne et Bois, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris Seine Ouest, la Métropole du Grand Paris, le Syndicat Marne Vive, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres, le Syndicat des eaux d'Île-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, HAROPA-Ports de Paris, Voies Navigables de France et l'Atelier Parisien d'Urbanisme.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 @Prefet75_IDF

Ville de Paris

01 42 76 49 61 / presse@paris.fr